REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 74 DU 7 AVRIL 2016 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATIONS JURIDIQUES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 Avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/082 du 28 juin 2004 portant Création, et Organisation d'une Administration Personnalisée de l'Etat dénommée « Centre d'Etudes et de Documentations Juridiques » ;

Vu le Décret n°100/122 du 28 novembre 2005 portant Réorganisation du Ministère de la Justice ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Documentations Juridiques :

- **Madame Christine NIRAGIRA** : **Président**, en remplacement de Monsieur Deo RUBERINTWARI ;
- **Monsieur Egide NDUWAMUNGU : Vice-Président,** en remplacement de Madame Antonine CIZA BATUNGWANAYO ;
- **Monsieur Gérard NGENDABANKA : Secrétaire,** en remplacement de Madame Rose NIRAGIRA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 7 avril 2016,

Pierre NKURUNZIZA.

7.4.2016

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.